



Agir ensemble, même dans l'incertitude

Alors que l'année 2025 touche à sa fin, le paysage politique reste marqué par une **instabilité persistante** : changements de gouvernement, reports successifs du vote du budget, et des annonces qui peinent à se traduire en actes concrets pour notre service public. Dans ce contexte, le SE UNSA 01 reste plus que jamais mobilisé pour **défendre vos droits, vos métiers et la qualité de l'École publique**.

Nous le savons : l'incertitude pèse sur nos missions et nos conditions de travail. C'est pourquoi nous continuons à **interpeller les décideurs** et à porter vos revendications avec détermination. Votre voix compte, et nous en sommes les relais.

Du **15 au 19 décembre**, le SE UNSA appelle à une **semaine de mobilisation nationale** pour exiger la création d'un **corps de fonctionnaires pour les AESH**. Ces professionnels, essentiels à la scolarisation des élèves en situation de handicap, méritent **reconnaissance, stabilité et des conditions de travail dignes**.

Dans l'Ain, nous serons présents pour :

-Informer sur les enjeux de cette mobilisation.

-Relayer vos témoignages auprès des autorités.

Votre soutien est crucial : **rejoignez-nous** pour faire entendre nos revendications ! Depuis la loi du 11 février 2005, 20 ans après, défendons les 132 000 AESH. N'attendons pas les 150 k !

Au cours des dernières semaines, le SE UNSA 01 a siégé, et continuera à siéger pour assurer le dialogue social, dans plusieurs instances clés pour porter votre voix : **CDEN** (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), **FS SSCT** (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail), **Groupe de travail** : nous avons veillé à ce que vos préoccupations soient prises en compte.

Ces espaces de dialogue sont indispensables pour **faire bouger les lignes**, même si les avancées restent trop lentes.

Enfin, alors que les vacances de fin d'année approchent, nous vous souhaitons **de vraies coupures**, des moments de détente et de joie en famille ou entre amis. Ces quelques jours de répit sont mérités : profitez-en pour **vous ressourcer**, loin des tracasseries professionnelles.

Que cette période de fêtes soit pour vous synonyme de **chaleur, de sérénité et de bonheur partagé**. Nous serons de retour en 2026 avec la même énergie pour continuer à défendre vos droits et l'École publique !

Bonnes fêtes à toutes et à tous

Maëlle Pénicaud, secrétaire de section

DISPENSE
DE TIMBRAGE

BOURG PPDC

Déposé le :
18 / 12 / 25

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SE-Unsa de l'Ain

5bis avenue des Belges

01000 BOURG-EN-BRESSE

Mail 01@se-unsa.org

Tél. 04-74-21-25-12

<http://sections.se-unsa.org/01/>

SE-Unsa national

<http://se-unsa.org>

SOMMAIRE

EDITO	P1
DÉBUT DE CARRIÈRE	P2
LA DISPONIBILITÉ	P3
BULLETIN D'ADHÉSION	P4

DÉBUT DE CARRIÈRE (ETUDIANTS, PES, T1, T2 ET T3)



CRPE LYON 2026



Bac + 3

Bac + 5



Inscriptions

14.10 au 2.12.25

18.09 au 6.11.25

PIECES JUSTIFICATIVES : PIÈCE IDENTITÉ, DIPLOME OU ÉQUIVALENCE, PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE QUALIFICATION EN NATATION PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE QUALIFICATION EN SECOURISME :

A déposer en ligne entre le mardi 14 octobre 2025 12:00 et le lundi 27 avril 2026 23:59



Ecrits

1er et 2.04.26

30 et 31.03.26

L'AIDE À L'INSTALLATION POUR LES PERSONNELS (AIP) (PES, T1, T2, T3)



Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez disposer d'une aide à l'accès au logement locatif qui prend en charge des premières dépenses rencontrées lors de l'installation.

Seules les dépenses réellement engagées sont prises en compte. Il peut s'agir du premier mois de loyer, de la provision pour charges, des frais d'agence, des frais de rédaction du bail, du dépôt de garantie ainsi que des frais de déménagement.

Avec l'« Aide à l'Installation des Personnels de l'État », vous pouvez recevoir une aide financière non remboursable.

En juillet 2021, cette aide spécifique a connu une revalorisation. L'AIP s'élève désormais à 1500 € maximum pour en affectation en quartier Politique de la Ville ou en cas d'installation en zone Alur et à 700 € maximum dans les autres cas, contre 900 et 500 € auparavant.

Pour en faire la demande rendez-vous sur le site : <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/home>

LA DISPONIBILITÉ

La circulaire pour le 1^{er} degré est parue !

La disponibilité, c'est quoi ?

- ⇒ C'est la position du fonctionnaire titulaire qui cesse temporairement d'exercer son activité dans la fonction publique.
- ⇒ Il ne perçoit ni rémunération, ni indemnité de son administration d'origine. Il perd le bénéfice de son poste, dès acceptation de sa demande.
- ⇒ Elle est accordée pour une **année scolaire complète**, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, renouvelable en fonction des durées maximales propres à chaque type de disponibilité.

⇒ Elle peut être **accordée exceptionnellement** en cours d'année.

- Il existe 2 types de disponibilité :

- ⇒ la **disponibilité de droit**
- ⇒ la **disponibilité sur autorisation** accordée sous réserve des nécessités du service.

Pour en savoir plus !



Démarches et délai :

Les demandes de disponibilité, de renouvellement ou de réintégration devront être déposées obligatoirement :

- ⇒ via le formulaire «Demande de disponibilité», disponible sur **Colibris**.
- ⇒ à compter du **mercredi 12 novembre 2025, 12h jusqu'au mercredi 14 janvier 2026, 12h pour le 1^{er} degré**.
- ⇒ **Circulaire à paraître pour le second degré**

Peut-on exercer une activité pendant une disponibilité ?

- ⇒ **OUI**, il est possible d'exercer une activité privée **MAIS** selon certaines conditions.
- ⇒ Pour cela il convient de formuler une demande d'autorisation via le formulaire « **cumul d'activités** » sur **Colibris**.
- ⇒ Cette demande doit être effectuée **2 mois avant** la date du début de l'activité souhaitée
- ⇒ **ATTENTION** : Aucune activité privée ne peut débiter avant l'accord de votre hiérarchie.

Ma demande de disponibilité est refusée. Que faire ?

- ⇒ Des recours sont parfois possibles.
- ⇒ Faites-vous accompagner !

Un projet ? Des questions ?
N'hésitez pas à nous contacter !
01@se-unsas.org

**MA
DISPO**
Je la veux !



Offre adhésion
Les avantages
maintenant...
se-uns
...le paiement
plus tard !

Je rejoins le SE-Unsa

Je profite dès maintenant
de mon adhésion 2025-2026,
je paye plus tard(*)

(*) tarifs valables jusqu'au 10 juillet 2025



Pour bénéficier :

- d'informations, de conseils et d'accompagnement dans les moments clés de votre parcours professionnel ;
- de notre appui, aide, soutien grâce aux équipes de proximité ;
- de nos infos utiles et de nos publications à votre domicile ;
- de notre matériel de rentrée (agenda, calendrier, bloc-notes...) ;
- de réductions jusqu'à 60 % sur les spectacles, le cinéma, le shopping ou les vacances.

Votre premier prélèvement bancaire interviendra seulement en octobre 2025 !

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Né-e le :

Adresse personnelle :

Portable :

Adresse mél personnelle :

Département de rattachement :

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

Je suis

- ☐ Retraité-e
- ☐ Instit ☐ PE ☐ Certifié-e ☐ CPE ☐ PLP ☐ PEPs ☐ Agrégé-e ☐ Bi-admissible
- ☐ AE ☐ PEGC ☐ CE d'EPS ☐ PsyEN (option)
- ☐ Contractuel-le : ☐ Enseignant-e ☐ CPE ☐ PsyEN (option)
- ☐ En CDD ☐ En CDI
- Ma discipline 2^d degré :
- Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :
- Échelon : ☐ Classe normale ☐ Hors-classe ☐ Classe exceptionnelle
- ☐ AESH ☐ AED ☐ Cui
- ☐ Temps complet ☐ Temps partiel : % ☐ CUM Cld
- ☐ Disponibilité ☐ Congé parental ☐ Congé de formation

Montant de la cotisation

€

J'adhère au syndicat des Enseignants-Unsa

La cotisation comprend notamment l'abonnement à notre magazine pour un montant total de 36 € annuel.

Date

Signature

Les informations recueillies sont destinées au fichier du SE-Unsa. Elles seront utilisées dans le cadre des services adhésifs. Tout adhérent du SE-Unsa est adhérent de l'Unsa Éducation et de l'Unsa qui peuvent utiliser certaines données personnelles collectées au SE-Unsa (nom, prénom, adresse...). 3 des fins d'information. Mes données seront conservées en base active tout au long de la durée de mon adhésion puis archivées dans la limite des prescriptions légales. Les données collectées à caractère personnel et le traitement dont elles font l'objet relèvent du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978. Pour toute information (registre, droit d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la portabilité de vos données personnelles et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort de ces mêmes données après la mort etc.), coordonnées de contact : cdpo@se-uns.org ou lettre recommandée avec AR à SE-Unsa, 209 boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

À retourner à

SE Unsa 01
5 bis Avenue des Belges
01000 Bourg en Bresse

10826 : FR234340_03R9PT



Je rejoins le SE-Unsa.....

TITULAIRES										
Classe normale	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPs	172 € 58,48	174 € 59,16	179 € 60,66	185 € 62,30	191 € 64,34	202 € 68,68	216 € 73,44	229 € 77,88	244 € 82,96	261 € 88,74
Agrégé	194 € 65,36	199 € 67,66	211 € 71,74	225 € 76,50	240 € 81,60	255 € 86,65	275 € 93,84	293 € 99,61	310 € 105,40	321 € 108,14
Bi-Admissible			184 € 62,56	195 € 66,30	204 € 69,30	214 € 72,31	230 € 78,20	240 € 81,64	262 € 89,06	273 € 92,62
Instituteur				154 € 52,29	159 € 53,16	162 € 54,00	171 € 57,00	179 € 59,66	192 € 64,00	207 € 68,98
PEGC, CE d'EPS, AE				157 € 53,38	165 € 55,10	172 € 56,42	182 € 59,48	191 € 61,54	202 € 65,00	213 € 68,42
Hors-classe										
	1	2	3	4	5	6	7	HEA1	HEA2	HEA3
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPs	229 € 77,88	242 € 82,28	259 € 88,04	277 € 94,18	296 € 100,64	312 € 106,08	318 € 108,12			
PEGC, CE d'EPS	181 € 61,54	191 € 64,94	202 € 68,68	213 € 72,42	241 € 81,94	259 € 88,00				
Agrégé	293 € 99,62	310 € 105,40	321 € 108,14					345 € 117,39	358 € 121,72	378 € 127,84
Classe exceptionnelle										
	1	2	3	4	5	6	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1
PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, PEPs	270 € 91,80	285 € 96,99	300 € 102	321 € 109,14			345 € 117,39	358 € 121,72	378 € 127,84	
PEGC, CE d'EPS	241 € 81,34	261 € 88,74	277 € 94,18	296 € 100,64	312 € 106,08	318 € 108,12				
Agrégé							345 € 117,39	358 € 121,72	378 € 127,84	392 € 133,28

CONTRACTUELS Enseignants, CPE, PsyEN			
CDI	CDI	Indice de 389 à 475	Indice de 475 à 475
50 € 17	100 € 34	129 € 43,96	164 € 55,76

RETRAITES			
Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 € et 1 900 €	Pension entre 1 900 € et 2 300 €	Pension > 2 300 €
107 € 36,38	132 € 44,88	149 € 49,68	152 € 51,68

SITUATIONS PARTICULIÈRES	
Temps partiel, congé de formation	Disponibilité, congé parental
prorata du salaire	41 € 13,94

ENTRANTS DANS LE MÉTIER	
Étudiant, AED en prépro	Stagiaire, futur T1 en 2025-2026
41 € 13,94	120 € 40,80

AED, AESH, Cui	
30 € 10,28	

Dans chaque case, le montant indiqué en dessous correspond au montant réel après crédit d'impôt de 66 %.

Instructions pour le prélèvement fractionné(*)

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un Rice.

(*) prélèvements fractionnés automatiques en 10 fois maximum (d'octobre à juillet) sans frais

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
(Réserve au créancier)

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs(*) du mandat, joindre un RIB ou Rice, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse(*) :

Code postal(*) :

Ville(*) :

Pays(*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR16ZZZ401981

Nom : Syndicat des Enseignants - UNSA

Adresse : 209 Boulevard Saint-Germain

Code postal : 75007

Ville : PARIS

Pays : FRANCE

IBAN(*) :

BIC(*) :

Le(*) :

À(*) :

Signature(*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles relèvent du règlement européen sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité auprès du délégué à la protection des données (DPO), cdpo@se-uns.org ou lettre recommandée avec AR à SE-Unsa, 209 boulevard Saint Germain, 75007 Paris.